

## **SUITE AU DÉCÈS D'UN PROCHE, VOICI CE QUE VOUS DEVEZ APPORTER LORS DE LA RENCONTRE AVEC LE CONSEILLER AUX FAMILLES**

- Les vêtements, sous-vêtements, bas, prothèses dentaires, lunettes (afin de pouvoir préparer le (la) défunt(e))
- Sa carte d'assurance maladie (si en votre possession)
- Sa carte d'assurance sociale (ou au moins le numéro)
- Son certificat de naissance (sinon, avoir les informations qui y sont inscrites)
- S'il y a un(e) conjoint(e) vivant(e), nous avons besoin des mêmes informations que ci-haut, ainsi que la date et le lieu du mariage
- Photo récente pour la préparation du (de la) défunt(e), pour une parution dans les journaux ainsi que la possibilité de signets ou cartes de remerciements
- La liste des personnes laissées dans le deuil, en mentionnant le nom de fille pour les dames (pour le texte dans les journaux)
- Deux (2) pièces d'identité de la personne responsable pour la famille. (Ex : permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport...)

Important : prévoyez environ deux heures pour la rencontre avec le conseiller.

Nom du défunt : \_\_\_\_\_

Nom du conseiller : \_\_\_\_\_

Lieu du rendez-vous : \_\_\_\_\_

Heure et date du rendez-vous : \_\_\_\_\_